



VOTATION CITOYENNE SUR LE DROIT DE RÉVOQUER LES ÉLU-E-S

8-9-10-11
NOVEMBRE
2014



ÊTES-VOUS FAVORABLE AU DROIT DE RÉVOQUER LES ÉLU-E-S ?

Dites-le partout en France du 8 au 11 novembre 2014

Cette votation est une initiative citoyenne. Pour tenir une urne près de chez soi, il suffit de la commander en ligne sur lepartidegauche.fr/militer/noscampagnes

Pour le droit de révoquer les élu-e-s, je vote !

Le droit de révoquer les élu-e-s : pourquoi ?

En 2012, Hollande a été élu président pour 5 ans. Il avait promis de rompre avec Sarkozy en défendant une république exemplaire. Il s'était engagé à combattre la finance qui ruine l'économie française, à renégocier le traité européen qui nous prive de notre liberté, à ne pas toucher à la retraite à 60 ans pour nous permettre de vivre dignement nos dernières années.

2 ans et demi plus tard, **les promesses électorales ont été une nouvelle fois bafouées**. François Hollande n'a fait qu'aggraver le chômage et la pauvreté. A l'automne, les député-e-s s'apprêtent à approuver un budget de l'Etat qui transfère massivement l'argent public vers la finance. En consacrant l'argent de nos impôts au paiement prioritaire de la dette, le Gouvernement sacrifie les biens publics et déprime l'économie. On connaît d'avance le résultat : cela ne mène qu'à l'augmentation du chômage. Se sachant illégitime pour mener cette politique, François Hollande s'abrite derrière la 5^e République qui lui permet ces coups de force.

Car la **Constitution de la 5^e République donne pratiquement tous les pouvoirs au Président de la République**. Une fois élu, celui-ci reste en place jusqu'à l'élection suivante, même quand il fait l'inverse de ce qu'il avait promis ! C'est l'impunité la plus totale puisque **le président n'est responsable devant personne et ne peut pas être destitué**. Cette habitude d'impunité politique rejaillit d'ailleurs en cascade sur les autres élu-e-s qui ont pris l'habitude de gouverner contre le peuple ou à grande distance de celui-ci.

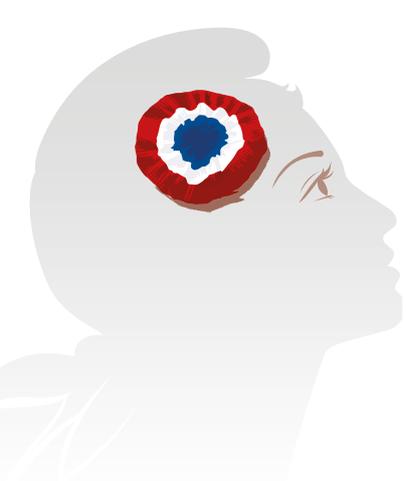
C'est cette impunité qui explique également les comportements d'un Cahuzac qui cache son argent en Suisse, d'un Thevenoud qui ne déclare pas ses revenus, d'un Le Guen qui « oublie » de déclarer 700 000 euros de patrimoine au Parlement, ou d'un Balkany qui cache son patrimoine immobilier dans les Caraïbes. Rien n'est prévu pour destituer tous ces hommes politiques.

Conçu pendant la Révolution française, **le droit de révoquer les élu-e-s qui trahissent leurs mandats et leurs électeurs** existe aujourd'hui dans d'autres pays. Cela revient à réaffirmer que c'est au peuple qu'appartient le pouvoir politique, conformément au principe de souveraineté populaire. Il est temps de l'appliquer en France !



le Parti de Gauche propose une initiative citoyenne





Le droit de révoquer les élu-e-s : comment ?

En observant ce qui se passe dans d'autres pays, on pourrait avoir le système suivant :

Etape 1 : A partir de la mi-mandat, et si un pourcentage des inscrits le demande (entre 5 et 10%, par exemple), les citoyen-ne-s ont le droit de provoquer un **referendum révocatoire** à l'encontre de toute personne disposant d'un mandat électif, du Président de la République au conseiller municipal.

Etape 2 : Lors du référendum révocatoire, si une majorité de personnes sont favorables à la révocation, et que ce nombre de personnes représente plus d'électeurs que ceux qui ont voté pour l'élu-e concerné-e, alors l'élu-e est révoqué-e.

Etape 3 : Si l'élu-e est révoqué-e, on procède à une nouvelle élection.

Le droit de révoquer les élu-e-s : un droit nouveau dans la 6^e République

Le droit de révoquer est une des mesures phares d'une 6^e République démocratique, citoyenne, participative et vertueuse. Le droit de révoquer signale que **les citoyen-ne-s entendent avoir le dernier mot** et ne souhaitent pas déléguer le pouvoir aveuglément à des élu-e-s qui abusent de leur position. Elle a également un avantage préventif, celle de permettre une campagne sur des **programmes honnêtes et sérieux**, à contre-courant des campagnes mensongères et démagogiques d'aujourd'hui. Elle favorise un comportement vertueux de toutes celles et ceux qui veulent éviter d'être révoqués.

ET LA RUE DANS TOUT ÇA ?

Cette première votation citoyenne trouve une suite dans la grande manifestation unitaire du **SAMEDI 15 NOVEMBRE**.

A Paris et dans d'autres villes de France, avec de nombreuses associations, syndicats et partis de gauche, marchons pour la séparation du Medef et de l'État, contre la politique du gouvernement et son budget ! Si le droit de révoquer le Président de la République existait en France, les citoyen-ne-s pourraient provoquer un référendum révocatoire à l'encontre de François Hollande dès la mi-mandat, c'est-à-dire le mois de novembre. Le Parti de Gauche marchera également pour le droit de révoquer les élu-e-s.

le Parti de Gauche soutient et invite à signer pour le M6R

Pour une constituante :
je signe !



www.m6r.fr
[@M6Rep#M6Rep](https://twitter.com/M6Rep#M6Rep)
facebook.com/M6Rep

